



Titre : Consultations pharmaceutiques lors de l'initiation de médicaments sous Autorisation Temporaire d'Utilisation Nominative dans un service de rétrocession : une étude pilote prospective

Auteur(s) : M.DIET<sup>1</sup> ; V.NAVE<sup>1</sup> ; J.AMIOT<sup>1</sup> ; S.GARCIA<sup>1</sup> ; I.CARPENTIER<sup>1</sup> ; K.BENY<sup>1</sup>

Affiliation(s) : <sup>1</sup>Pharmacie centrale des Hospices Civils de Lyon  
Service de vente au public des médicaments  
57 rue Francisque Darcieux  
69230 Saint Genis Laval France

Mots clés (max 3) : Consultation pharmaceutique, rétrocession, Autorisation Temporaire d'utilisation

Résumé (max 300 mots) :

Le dispositif français permet de mettre à disposition, en amont de l'AMM, des thérapeutiques innovantes, par l'octroi d'une autorisation temporaire d'utilisation (ATU). La mise à disposition précoce de ces traitements est corrélée par à un accès restreint à l'information. Or, ces traitements peuvent avoir des profils de toxicité particuliers. L'objectif est d'évaluer la faisabilité et l'intérêt de la mise en place de consultations pharmaceutiques, lors de la dispensation de médicament sous ATU nominative (ATUn) dans un service de rétrocession hospitalière.

Une étude pilote prospective a été réalisée. L'ensemble des patients initiant un traitement sous ATUn pendant la période du 01/11/2017 au 31/10/2018 ont été inclus. Les critères d'évaluation étaient : l'évolution des connaissances du patient entre la consultation pharmaceutique initiale (M0) et celle effectuée lors du renouvellement (M1), son adhésion thérapeutique, son niveau de satisfaction ainsi que les interventions pharmaceutiques (IP) réalisées.

Seize initiations de traitement sous ATUn ont été réalisées dont 10 ayant fait l'objet de consultations. Sept patients avaient un score de connaissance sur le traitement à M0 < ou = 2/6. Neuf patients ont montré une amélioration de leurs connaissances (augmentation moyenne de 3 points). L'adhésion thérapeutique était satisfaisante pour tous les patients (score ≥6). Tous étaient satisfaits des informations apportées. Le support remis répondait à leurs attentes et les réponses apportées aux questions étaient considérées comme très satisfaisantes dans 80% des cas. Les entretiens sont jugés comme (très) utiles dans 100% des cas. Deux IP majeures ont été réalisées et acceptées.

Cette démarche permet de sécuriser la dispensation pharmaceutique et d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients initiant un traitement sous ATUn. Le développement d'outils informatisés et sécurisés au sein du service permettra de développer et de renforcer la communication avec les professionnels de santé libéraux dans le cadre du lien ville-hôpital.